



Année 2026 Arrêté n° 260

DOSSIER : N° PC 062 491 26 00005

Déposé le : 20/04/2026

Affiché en mairie le :

Complet le :

Demandeur(s) : Monsieur BREHON DENIS

Demeurant [REDACTED]

Adresse des travaux : RUE DES AMOUREUX à LAVENTIE
(62840)

Référence(s) cadastrale(s) : 62491 AN 321

Nature des travaux : MAISON

ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE au nom de la commune de LAVENTIE

Le Maire de la Commune de LAVENTIE

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 332-6, L 332-28, L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants, L 425-1 et R 425-1 ;

Vu le permis de construire n° PC 062 491 26 00005 délivré tacitement le 21/06/2026 à Monsieur BREHON DENIS, pour la construction d'une maison individuelle ;

Vu l'article L.243-3 du Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/09/2016, modifié le 07/12/2017 et le 12/07/2023 ;

Vu le courrier de procédure contradictoire en date du 01/07/2026 ;

Considérant que dans le cadre de l'instruction du dossier, les services de Noréade ont été consultés le 21/04/2026 ; qu'un avis défavorable du service incendie a été formulé le 21/05/2026 ;

Que dans cet avis Noréade indique que « l'implantation du projet n'est pas à ce jour, correctement défendue ;

Considérant que l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme dispose que « Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations. » ;

Considérant que le projet porte sur la construction d'une maison individuelle et que le fait d'autoriser cette construction est de nature à créer un risque et de porter atteinte à la sécurité publique ;

Que dès lors, l'accord tacite en date du 21/06/2026 doit être retiré.

ARRÊTE

Article 1

Acte publié le 18/08/2026
Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie

Le permis de construire n° PC 062 491 26 00005 délivré tacitement le 21/06/2026 est **RETIRE**.

LAVENTIE, le 29 Juillet 2026
Le Maire, de Laventie,
Nathalie Debaisieux



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Acte publié le 18/08/2026
Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie